

PROCES-VERBAL in extenso DU COMITÉ TECHNIQUE

Séance du 8 avril 2016

Etaients présents :

- Pour les représentants titulaires de la Collectivité :

Pour les élus : Pierre CHERET, Thierry TRIJOLET, Christelle PIEUCHOT, Mumine OZSOY, Marie-Angélique LATOURNERIE, Eddie PUYJALON, Nathalie LE GUEN, Alain VERDIN

Pour les représentants de l'administration: Jean Baptiste FAUROUX, Dominique BLANC, Jean-Luc TARREGA, Corinne GARMENDIA, Philippe MITTET, Cécile VERHNES-DAUBREE, Gilles POURCHER

- Pour les représentants suppléants de la Collectivité :

Pour les élus : Christine MOEBS (voix délibérative), Martine MOGA (voix délibérative), Yves D'AMECOURT (voix délibérative)

Pour les représentants de l'administration: Emilie PIRON, Delphine SICAIRE, Thierry CAGNON, Isabelle JALLET

- Pour les représentants titulaires du personnel :

Site de Bordeaux : Christian BENASSY (CGT), Emmanuel PEREIRA DA SILVA (CGT), Damien MONCASSIN (CGT), Christian BOULANGER (CGT), Xavier COURALET (CGT), Bruno VIGNES (UNSA), Véronique DUBERNAT (UNSA), Caroline BARTHE (FO), Christine LUCAS (FSU)

Site de Limoges : Pierre DESHERAUD (CGT), Geneviève LACOUTURIERE (UNSA), Hélène MOUTY (FSU), Christophe NOUHAUD (FSU)

Site de Poitiers : Pascale MARCODINI (CGT), Julien MONTEPINI (CGT), Mickael GUERIN (CFDT), Dominique VIVIEN (CFDT), James TREUIL (FO), Bernard MORETTI (FSU), Caroline Charruyer (FA-FPT), Michèle Boucheau (FA-FPT)

- Pour les représentants suppléants du personnel :

Site de Bordeaux : Fabrice POCHEVEUX (CGT) (voix délibérative), Jean-Christophe AMOREAU (CGT) (voix délibérative), Amélie COHEN-LANGLAIS (UNSA) (voix délibérative), Anne-Marie DZUIRA (UNSA), Coralie GODAIN (CFDT) (voix délibérative)

Site de Limoges : Séverine DUSSOUCHAUD (FSU) (voix délibérative), Sandrine DESBORDES (FSU) (voix délibérative)

Sites de Poitiers : Jean-Bernard TERRIOT (CGT), Christophe GARLOPEAU (FO) (voix délibérative), Laurent CHASSEPORT (FAFPT) (voix délibérative)

Etaient excusés :

- **Pour les représentants titulaires de la Collectivité :**

Pour les élus: Gisèle LAMARQUE, Andréa BROUILLE, Pascal CAVITTE, Geneviève BARAT, Jonathan MUNOZ, Pascale REQUENNA, Hélène ESTRADÉ, Hélène PAIN

Pour les représentants de l'administration :

Site de Poitiers : Daniel PARIZOT

- **Pour les représentants suppléants de la Collectivité :**

Pour les élus suppléants: Sandrine LAFFORE, Dominique ASTIER, Cyril CIBERT, Nathalie DELATTRE

Pour les représentants de l'administration suppléants :

Site de Poitiers : Anna WACHOWIAK

- **Pour les représentants des personnels :**

Pour les représentants titulaires

Site de Bordeaux : Didier LEZORAY (CGT), Eduardo BARZANA (CGT), Fabienne FAUCHE (UNSA), Bruce LOUBIGNIAC (CFDT), Brigitte LIEGAUX (CFDT), Franck BIARNES (CFDT), Caroline BARTHE (FO)

Site de Poitiers : David BEVIÈRE (CFDT), James TREUIL (FO), Cendrine BALLON (FO)

Pour les représentants suppléants

Site de Bordeaux : Domingo VILA (CFDT), Sandrine LUTARD (CFDT), Marie-Martine VIDAL (FSU)

Site de Limoges : Pascal NOUHAUD (UNSA)

Site de Poitiers : Francis AUZURET (CFDT), Laurence DESFARGES (CFDT).

• ***Rappel de l'ordre du jour :***

- *Organigramme de la nouvelle Direction Générale,*
- *Questions diverses.*

A 15h, le quorum étant atteint, Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional, ouvre la séance.

M. ROUSSET. - Mesdames, Messieurs, merci d'être là.

Lors de notre précédent CT, on avait convenu de refaire une réunion. Jean-Baptiste FAUROUX a, je crois, vu toutes les organisations syndicales.

M. FAUROUX (Administration). - Toutes celles qui avaient des propositions, ce qui était à peu près l'intégralité.

M. ROUSSET. - Donc l'idée est d'arrêter maintenant devant vous l'organigramme de la Direction Générale, avec bien entendu les échanges que vous avez eus. On va faire cela à plusieurs voix.

Il faut qu'il y ait un secrétaire de séance. Je ne sais pas s'il y a un volontaire. Vous êtes désignée par acclamation.

Mme CHARRUYER (FA-FPT). - Caroline CHARRUYER, FA-FPT.

M. ROUSSET. - Qui souhaite faire une déclaration préalable ?

M. MONTEPINI (CGT) ?. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus. Depuis hier, nous avons des retours de nombreux collègues contractuels qui constatent une remise en cause de leurs situation et conditions de travail. Nous profitons donc de ce CT pour vous alerter.

En effet, plusieurs contractuels ont été convoqués hier par les Ressources Humaines, leur annonçant que les contrats signés fin 2015 seraient illégaux et qu'ils devaient en signer de nouveaux immédiatement pour une durée plus courte qu'initialement, et sans information sur leur salaire. Nous vous demandons des explications sur l'aspect illégal de ces contrats et sur le contenu des nouveaux contrats (durée et salaire).

De plus, pour plusieurs agents contractuels qui ont un régime indemnitaire fixé annuellement par arrêtés, ces arrêtés n'ont toujours pas été signés pour 2016. Nous demandons que leur situation soit régularisée rapidement.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, de vos réponses.

Pour la CGT, en CT.

Merci.

M. ROUSSET. - Merci.

Peut-être que cela portera sur les mêmes problèmes, Madame CHARRUYER, puis on répondra globalement.

Mme CHARRUYER (FA-FPT). - Celle de la FA-FPT portera sur deux points.

Monsieur le Président du CT, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Président. Lors des travaux de cette instance du 24 mars dernier, Monsieur le Président de Région a appelé les représentants du personnel à faire des propositions dans le cadre de la définition des pôles de la nouvelle Région. La FA-FPT tient à saluer cette initiative et souligne l'intérêt qu'elle a suscité parmi les représentants du personnel, dont toutes les organisations, ou une partie, semblent avoir travaillé à des propositions de schéma d'organisation.

S'agissant des propositions de la FA-FPT, elles portaient pour l'essentiel sur trois amendements au projet de l'Administration, amendements visant à renforcer le caractère opérationnel de l'organigramme. Il s'agissait de :

- Faciliter le fonctionnement en ne désignant qu'un DGA par pôle afin que les agents aient une ligne hiérarchique claire et que les partenaires et porteurs de projets disposent d'un interlocuteur unique,

- Faciliter le fonctionnement des services basés sur Limoges et Poitiers, en ne les plaçant pas sous la double tutelle d'un DGA de site, venant croiser l'autorité du DGA opérationnel basé à Bordeaux,

- Redimensionner le pôle Economie en créant un pôle opérationnel territoire chargé de l'économie locale et de l'environnement, pôle qui, pour la FA-FPT, avait vocation à être basé sur Limoges, et un autre pôle à vocation transversale pouvant également être basé sur Poitiers.

A la lecture de l'organigramme transmis dans le dossier de séance de ce CT, la FA-FPT ne peut que noter qu'en dépit des précisions certes bienvenues sur le périmètre des pôles envisagés, l'autorité territoriale n'a pas souhaité retenir ces propositions. Dans le projet qui nous est présenté, le pôle Economie conserve en effet sa taille hors norme, 3 pôles sont co-pilotés par 2 DGA, soit à égalité, soit en plaçant l'un comme adjoint de l'autre, et des DGA de site sont maintenus

à Limoges et à Poitiers, aboutissant ainsi à un management différent des agents selon leur site d'affectation.

La FA-FPT prend note de ce choix, qu'elle ne remet pas en cause puisque l'organisation des services est de la responsabilité de l'autorité territoriale, néanmoins, et sans préjuger des avancées qui pourraient naître des échanges en séance, elle se réserve le droit de voter contre le projet présenté.

Pour les représentants FA-FPT, comme pour tous les agents régionaux, le véritable enjeu est désormais le schéma d'organisation des Directions. Ce sont elles, en effet, qui structureront le quotidien des services de la Région et constitueront le véritable échelon opérationnel de l'action régionale. Sur ce point, la FA-FPT sera attentive aux suites que Monsieur le Président de Région entendra donner à ses engagements de campagne sur la présence de Directions dans les 3 sites administratifs de la nouvelle Région ainsi que sur le maintien de la vocation généraliste de ces derniers.

Ensuite, nous souhaitons également évoquer la réunion qui s'est tenue à Poitiers ce matin, ainsi que les courriers envoyés le 7 avril aux contractuels relevant du site de Poitiers. Le 31 mars, à Poitiers, Monsieur le Président, vous avez déclaré ne pas souhaiter brutaliser les agents. Une semaine après, votre Administration remet en cause des décisions prises en novembre 2015 et favorables aux 10 agents, et bien antérieures aux élections régionales.

Merci.

M. ROUSSET. - Merci.

Pour la FSU.

M. NOUHAUD (FSU). - Merci Monsieur le Président.

Le CT de la Région se réunit aujourd'hui, nous sommes le lendemain de la remise du rapport d'audit sur la situation financière de la Région ALPC, qui a été commandé par vous, Monsieur le Président, et dont la presse vient de se faire l'écho. Les agents de la grande Région attendent de leur employeur des informations précises sur l'état de la situation financière de notre collectivité, à la lumière de l'audit, c'est pourquoi ils demandent que les conclusions de cet audit leurs soient communiquées par l'employeur.

Ils attendent également des réponses sur le calendrier de mise en œuvre des engagements qui ont été pris par vous, et devant eux, au mois de décembre, en particulier sur les conditions de l'alignement par le haut des régimes indemnitaires, qui était prévu en deux étapes, dont la première étape était prévue pour 2016, ceci afin d'assurer, avant la fin de la mandature, une égalité complète entre les agents issus des différents sites. Nous vous avons notamment, au nom de l'intersyndicale du site de Limoges, interpellé sur ce point il y a quelques semaines par courrier.

Sur le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, l'organisation de la Direction Générale et des pôles, plusieurs dizaines d'agents des services ont pris part avec intérêt à l'exercice de co-construction proposé par vous. Ils attendent, des débats de la réunion de ce jour, la prise en compte des préoccupations qu'ils ont exprimées au travers des propositions qu'ils ont contribué à élaborer et que nous vous avons transmises, en particulier concernant la transversalité, la pérennité des sites de Poitiers et de Limoges en tant que lieux qui participeront à l'avenir pleinement à la préparation, tout autant qu'à l'exécution des décisions politiques.

Nous demandons que la suite de l'exercice de réorganisation - qui va arriver dans les semaines prochaines -, sur l'organisation interne de chacun des pôles, se fasse selon un calendrier et des modalités de dialogue social précises, déterminées par la DG et par vous et soumises à l'avis du CT. Nous demandons, sans anticiper sur les débats qui viendront dans les semaines qui viennent, que chaque pôle soit décliné sur chacun des sites (pôles opérationnels, pôles transversaux), hormis ceux qui concernent les sites de Limoges et de Poitiers bien évidemment, comme des pôles opérationnels, et ceci à tous les niveaux de responsabilité.

Sur un autre sujet, nous nous étonnons de voir publiés sur l'intranet, ces derniers jours, alors que l'organisation interne des pôles n'est pas encore déterminée - puisque l'on va en discuter dans les semaines qui viennent -, des postes d'encadrants correspondant en particulier à deux services (un service d'information RH et un service Paye) qui n'existent pas aujourd'hui dans les organisations actuelles sur aucun des 3 sites. Donc cette anticipation nous semble dommageable au bon déroulement de la suite de l'exercice de réorganisation et au dialogue social.

Nous sommes également étonnés de voir que tous les postes qui sont publiés actuellement sur les intranets, avec un avis de recrutement, sont actuellement basés sur le site de Bordeaux alors qu'ils correspondent souvent à des postes existant sur les sites de Poitiers et de Limoges, avec des missions voisines. Concernant ces recrutements ouverts sur les intranets, nous demandons qu'il y ait une véritable égalité entre les agents dans leur démarche de candidature, aussi bien les agents de Poitiers, de Limoges et de Bordeaux. En effet, contrairement à leurs collègues de Bordeaux, les agents de Poitiers sont aujourd'hui contraints de prendre sur leur temps personnel en posant un jour de congé pour se rendre aux entretiens lorsqu'ils sont sélectionnés. Les agents de Limoges et de Poitiers doivent financer eux-mêmes leurs frais de transport pour se rendre à ces entretiens quand ils ont lieu sur le site de Bordeaux. Nous souhaiterions savoir si les entretiens resteront délocalisés sur les sites de Poitiers et de Limoges et pour quel niveau de responsabilité.

Nous demandons enfin que tous les postes qui sont publiés sur les intranets le soient au même moment. Nous constatons des discordances relativement importantes, ce qui fait que certains postes vont être publiés sur l'intranet du site de Limoges 2 jours avant la date de forclusion des candidatures alors qu'ils ont été publiés plusieurs jours avant sur l'intranet du site de Bordeaux, ce qui crée bien évidemment une situation d'inégalité. Construire un argumentaire de candidature en 2 jours, vous comprendrez aisément que c'est beaucoup plus difficile.

Enfin, par rapport à l'actualité brûlante du site de Poitiers, nous constatons que certains agents de ce site se trouvent, ou vont se retrouver, aujourd'hui pénalisés par des décisions individuelles qui les concernent et qui viennent d'être présentées comme illégales.

Nous sommes attachés à la défense du statut, donc nous ne pouvons accepter des décisions illégales, bien évidemment, mais nous appelons au dialogue social afin que les agents concernés - c'est vraiment une exigence pour réparer l'erreur qui a pu être faite et c'est une erreur de la collectivité, si cela en est une - ne soient pas pénalisés, ni dans les fonctions éventuellement nouvelles qui ont pu leur être confiées depuis ces décisions considérées maintenant comme illégales, ni dans leurs conditions d'emploi.

Merci.

Mme VIVIEN (CFDT) - Monsieur le Président, vous avez convié jeudi dernier les agents de Poitiers à un temps d'échange. Le mardi suivant, 25 d'entre eux, 125 ATTE, reçoivent un mail concernant une éventuelle illégalité soit sur leur contrat de travail ou avancement. Un nombre important de contractuels sont sans emploi et nous présageons d'autres mauvaises surprises à venir.

Vous êtes pointilleux sur les règles de droit et nous exigeons que vous soyez aussi rigoureux dans le respect des dispositions prévues des Règlements Intérieurs des instances. Monsieur le Président, pourquoi un tel acharnement envers les agents de l'ancienne Région Poitou-Charentes ?

M. ROUSSET. - D'autres questions ?

Je vais laisser Pierre CHERET, Jean-Baptiste FAUROUX et Dominique BLANC intervenir.

Il y a deux choses qui m'ont été signalées. D'abord, des décisions qui ont été prises entre le 6 et le 31, dans une période où les exécutifs ne devaient procéder qu'à des décisions de gestion courante. Or, une embauche n'en fait pas partie. Par ailleurs, les autres décisions qui ont été prises ont été faites sans passage en Commission.

J'ai demandé à Monsieur TARREGA, Dominique BLANC et Jean-Baptiste FAUROUX que tous ces cas - je le redis devant Pierre CHERET et vous-mêmes - soient repris et que leur situation soit légalisée parce que la Chambre Régionale des Comptes, qui a commencé à procéder à une analyse des 3 Régions, a aussi demandé à regarder les statuts des personnels, leur situation. Il y a une enquête précise dans ce domaine-là, je n'ai pas envie qu'il y ait des conséquences graves qui pourraient avoir lieu pour ces personnels. Donc il ne s'agit pas de les mettre de côté, de les faire partir, il s'agit simplement de re-légaliser - j'en prends l'engagement devant vous - la situation de chacun de ces personnels.

Sur une précision, qui veut s'exprimer ?

M. LE PRESIDENT. - Sur les agents de maîtrise, puisque c'est le sujet le plus récent, ce matin Dominique BLANC et Jean-Luc TARREGA ont rencontré les agents. La difficulté est extrêmement simple, ce n'est jamais bien sûr de gaité de cœur que l'on revient sur ce type de décisions, mais ces décisions ont été prises entre le 13 et le 31 décembre, d'intégration de 124 Adjoints Techniques des Etablissements d'Enseignement dans le cadre d'emploi des agents de

maîtrise. Cela faisait suite à un protocole qui avait été signé en Poitou-Charentes en novembre 2012 et qui avait donné une intégration de 5 agents en 2014, 5 agents en 2015, soit 10 sur deux années. Entre le 13 et le 31 décembre 2015, il y en a 124 qui ont été intégrés. Ces arrêtés de nomination ne sont pas des actes de gestion courante, comme cela vient d'être précisé, et ne pouvaient être signés pendant cette période, donc c'est déjà une première base qui fait qu'il n'y a pas de fondement juridique et de légalité aux actes.

Ensuite, la personne qui a signé les actes n'avait pas la compétence et la délégation pour le faire. Enfin, l'intégration peut être prononcée dans un cadre d'emploi comparable, ce qui là n'est pas le cas, même s'il y avait un certain nombre de solutions. Donc les actes qui ont mené à cette intégration ne sont pas légaux.

Certes, il peut y avoir psychologiquement une forme d'inquiétude des agents, mais pour un certain nombre d'entre eux, cette intégration dans le grade des agents de maîtrise a conduit à une baisse de leur rémunération, pour 53 d'entre eux. Pour 37, cela a conduit effectivement à une hausse. De plus, il y a la règle que vous connaissez peut-être, c'est un peu technique, mais certains ont dû avoir le maintien de leur indice du grade précédent parce que l'indice d'intégration était inférieur au grade précédent. Pour deux d'entre eux qui vont partir à la retraite rapidement, même si c'est marginal, ils vont non seulement cotiser de façon inutile à la retraite, mais leur retraite sera en plus calculée sur la base de l'indice personnel et non pas sur l'indice précédent.

La difficulté est que compte tenu des situations auxquelles nous avons été confrontées, on a mis du temps à expertiser tout cela et nous avons l'obligation de faire cela dans un délai de 4 mois après les signatures, donc il y avait une certaine forme de nécessité.

Il y a eu ce matin une réunion de 3 heures à Poitiers qui, certes, n'était pas facile et je remercie l'Administration à la fois de l'avoir portée et d'avoir eu cet échange qui, au final, est extrêmement constructif avec les agents. Il a été décidé de mettre en place un groupe de travail pour répondre à l'exigence du Président. C'est-à-dire que les personnes qui se retrouveraient dans des situations très pénalisantes, il faut les regarder avec attention et voir toutes les solutions légales qui peuvent être mises en œuvre pour résoudre la problématique. Il n'y a, et je le redis, aucune volonté de stigmatisation,

strictement aucune, mais à un moment donné il y a des lois dans ce pays, en particulier pour la carrière des fonctionnaires en général, et des fonctionnaires de la fonction publique territoriale en particulier, et nous devons les appliquer. Pour autant, j'entends parfaitement - et le Président a donné la consigne - que nous devons examiner cela avec attention. Donc nous le ferons dans le cadre d'un groupe de travail.

Enfin, pour l'immense majorité d'entre eux, l'intérêt de la nomination dans le grade d'agent de maîtrise est l'accès au grade d'agent de maîtrise principal. Ce grade d'agent de maîtrise principal, pour 99 % d'entre eux - puisqu'il y a un seul cas qui est concerné -, ils n'auraient pas pu y accéder avant 6 ans (entre 6 et 10 ans). Par rapport à cela, le vrai avantage était l'agent de maîtrise principal, donc nous avons largement le temps, dans le cadre du groupe de travail, dans le cadre du travail du pacte de progrès social et d'efficience administrative que nous construirons ensemble, d'étudier ces cas-là et de faire le nécessaire pour que ces agents ne soient pas pénalisés.

Je conclus en vous disant que je conçois qu'ils soient fâchés, je conçois qu'ils considèrent peut-être la chose comme injuste, mais j'invite vraiment à ce que chacun d'entre nous porte le combat sur la légalité des actes. Il serait irresponsable de notre part de ne pas faire cette démarche parce que demain, immanquablement, à un moment donné nous serions amenés à la faire et la situation serait bien plus difficile à gérer. Cela nous permet d'anticiper sur le sujet.

Monsieur BLANC, sur les contractuels qui ont été évoqués.

M. BLANC (Administration). - On revient de Poitiers à l'instant et l'un des membres du CT était présent, il pourra aussi dire la manière dont il a vécu cela, et il est évident que non seulement il nous fallait retirer ces actes, mais - comme vous l'avait dit Pierre - c'est une obligation que nous nous imposons de mettre en place ce groupe de travail pour répondre à cette revendication ancienne des syndicats, qui est légitime sur le type de fonction qu'ils occupent, d'accéder, dans les conditions les plus claires et les plus légales possible, et ouvertes à tous les agents de la collectivité - pas seulement aux agents de l'ex-Région Poitou-Charentes, mais aussi aux agents de l'ex-Aquitaine et de l'ex-Limousin - dans les mêmes conditions au cadre d'emploi des agents de maîtrise. C'est une vraie reconnaissance professionnelle et là-dessus, on a dit que l'on

allait y travailler et qu'avant la fin de l'été, on aurait des propositions et que si la CAP de fin d'année pouvait d'ores et déjà mettre en avant un certain nombre de ces mesures, elle le ferait. C'est un engagement très clair que l'on a pris.

Par rapport aux autres contractuels, on a été face à des situations où entre le 6 (début de la période électorale) et le 31 décembre, des contrats qui portaient sur l'avenir, dont certains entraient en vigueur en juillet voire en novembre 2016, voire pour certains qui avaient des effets début 2017 - c'est-à-dire que l'on signe fin décembre 2015 des contrats qui n'auront effet que début 2017 -, ne relevaient pas des actes de gestion courante que l'autorité territoriale était en droit de prendre. Donc il a été décidé non pas de mettre fin à ces contrats et de les retirer purement et simplement - Madame VIVIEN, je m'inscris en faux dans ce que vous dites, ils ne sont pas « sur le carreau » - mais on leur a proposé à tous une prolongation jusqu'au 30 juin 2017 pour qu'il n'y ait pas d'interruption de contrat ou de salaire, en prenant en compte les situations individuelles, et pour permettre à chacun d'eux, en fonction des réorganisations qui vont avoir lieu et des postes disponibles, de pouvoir se positionner sur des contrats plus longs. Cela veut dire que l'autorité territoriale a pris ses responsabilités dans une situation qui était compliquée. On nous aurait reproché l'inverse, de ne pas la prendre, si l'on avait laissé courir ce type de contrat. Imaginez que mi-décembre, si j'avais proposé au Président des contrats qui entreraient en vigueur début 2017, je pense que cela ne se serait pas bien passé avec lui. Je ne veux pas préjuger mais sur ce genre de situation, je crois le connaître un peu.

Je veux dire par là que disposer pour l'avenir, c'est bien quand on a le pouvoir et quand c'est légal. Là, en l'espèce, ni l'un ni l'autre. Donc la moins mauvaise des solutions - et je crois que l'on a pris la moins mauvaise des solutions - est de dire à tous ces agents qu'ils avaient la possibilité d'être prolongés jusqu'au 30 juin 2017, c'est-à-dire dans un an et quart, et que pendant ce temps sera réétudiée chacune de leurs situations de la manière la plus intelligente et la plus constructive possible. Il ne faut pas non plus promettre des choses que l'on n'est pas en capacité de tenir. Là, en l'espèce, on leur a tous proposé une prolongation jusqu'au 30 juin 2017. Certains ont dit, et ils ont raison de le dire, qu'ils consultaient des avocats et qu'ils envisageaient éventuellement des contentieux, mais je suis très serein. De toute façon, ils ont

le droit de faire un contentieux, mais je suis très serein sur les raisons qui ont motivé ces décisions. Ce sont des décisions - encore une fois, je l'ai dit ce matin à Poitiers - très difficile à prendre.

M. ROUSSET. - Il me semble qu'il y avait une autre question posée par la CFDT.

M. LE PRESIDENT. - Il y avait les deux postes qui ont été évoqués, il y en a un qui concerne un remplacement...

M. ROUSSET. - ...Intranet et ouverture de postes. Est-ce que tu peux répondre ?

M. LE PRESIDENT. - Sur les ouvertures de postes, il y en a un qui est un remplacement, donc il y a une sous-Directrice RH qui s'en va à l'Opéra de Bordeaux, donc il y a eu un jury de recrutement. L'autre est un renforcement du SIRH qui est une nécessité absolue et qui, à mon avis, aurait pu être fait bien plus tôt. Donc ce n'est pas un poste de Direction qui remet en cause l'organisation à venir.

M. ROUSSET. - La question qui était posée aussi, je vous demande d'y être attentifs, c'est le délai. Ce n'est pas un délai qui est correct.

Mme JALLET (Administration). - Au niveau de l'ex-Région Limousin, c'est vrai que c'est mis sur la plateforme So'Co. On a peut-être eu un jour de délai en Limousin, le temps d'aller consulter la plateforme et de le répercuter au niveau de nos agents, mais on n'a pas mis plus de temps que cela, c'est entre un ou deux jours.

M. ROUSSET. - Il faut qu'il y ait un délai suffisant pour que les agents puissent consulter et se porter candidats ou candidates, je vous le demande vraiment.

Ensuite, lorsqu'il y a des jurys, la décision que je vous propose est qu'il est normal que lorsqu'il s'agit de mobilité interne, il y ait un avantage naturel en termes de coût de déplacement quand c'est à Bordeaux pour les agents d'ici, donc il faut que vous soyez attentifs au fait que les déplacements puissent être pris en charge, puis que tous les jurys ne se tiennent pas à Bordeaux, sinon cela va être un peu... En fonction bien sûr du lieu où s'ouvre le poste, mais cela me semble important.

M. BLANC (Administration). - Par rapport à l'ouverture des postes, ils sont évidemment examinés les uns après les autres et il n'y a pas de favoritisme par rapport à Bordeaux, à Limoges, comme à Poitiers. Ce matin, on a convenu, avec Alexandre PITON, de publier 3 postes au Siège de Poitiers qui s'étaient avérés nécessaires. Donc on regarde vraiment les situations, les unes après les autres, en fonction des nécessités de service.

Encore une fois, certains me connaissent, ce n'est pas parce que l'on me dit qu'un poste est nécessaire que forcément il entraîne une ouverture. J'ai une discussion avec les services. Donc j'ai eu cette discussion ce matin avec les services, comme je l'ai ici avec Jean-Luc sur les postes, et on ouvre ces postes autant que la nécessité est établie et qu'il y a une urgence aussi. Il y a 3 postes qui nous sont apparus comme devant être nécessairement publiés et la candidature sera ouverte à tous, agents de Poitiers comme agents de Limoges et de Bordeaux. Il n'y a aucune discrimination, et je m'en porte garant, à l'encontre des agents, quelle que soit leur origine géographique et quant à l'étude des renouvellements de postes.

M. FAUROUX (Administration). - On a procédé de la même manière il y a 15 jours à propos du centre d'appels de Poitiers qui avait un vrai besoin, qui est soumis à une pression très forte et qui a été également validé.

M. ROUSSET. - Je voudrais bien que l'on passe au sujet de ce...

M. MONCASSIN (CGT). - ...On va y venir mais j'avais juste une interrogation parce que vous parlez d'un poste de SIRH, et on a cette chance d'avoir été avant les élections ensemble et encore ensemble maintenant. Est-ce que vous pouvez nous préciser un peu quelle est la nature de ce poste et quelles éventuelles conséquences cela peut avoir d'un point de vue des décisions qui ont été prises en CAP, notamment de catégorie A, il y a quelques semaines ou quelques mois ?

Mme GODAIN (CFDT). - Je tiens aussi à intervenir par rapport à l'ouverture de 2 postes, qui ne sont pas des postes de Direction mais des postes de service. En effet, il y a eu 2 postes qui ont été créés sur des services, il y a un service où il y a 0 encadrement, je trouve cela un peu bizarre, et un autre où il y a 2 agents. On est en train de préparer en CT la réorganisation de la future Région Après, que l'on ait besoin d'agents supplémentaires sur les centres

d'appels ou autre, cela s'entend, mais que l'on touche à du fonctionnel, parce que les services sont aussi du fonctionnel et les Directions aussi, et que l'on mette en place des postes sans qu'on le voie en CT...

M. ROUSSET. - On clôt ce débat parce que je ne sais pas si le CT est compétent pour ce genre de chose, mais je ne suis pas aussi compétent que vous là-dessus.

M. TARREGA (Administration). - Je vous répondrai sur les deux points.

Sur celui du service sans encadrement, c'est dans la droite lignée de ce que l'on a mis en place en fin d'année en termes de régime indemnitaire, et d'encadrement fonctionnel ou de relation fonctionnelle. Aujourd'hui, ce poste a vocation à coordonner et à agglomérer l'ensemble des travaux de la Paye des 3 sites, et ceci a déjà commencé par un certain nombre de sujets, dont celui des relations avec les tiers (la CNRACL ou les URSSAF) qui, dans la responsabilité, pèsent déjà en grande partie sur Bordeaux. Donc c'est pour cela qu'il n'y a pas d'agent directement encadré.

Sur la partie SIRH, on est dans un projet de fusion des SIRH existants, et on a aujourd'hui une décision à venir quant au projet lui-même, donc on renforce l'équipe qui va être chargée de ce travail puisque c'est un projet évidemment de très grande envergure.

M. ROUSSET. - On passe maintenant à l'ordre du jour sinon on ne va pas s'en sortir, je vous propose que vous...

Mme GODAIN (CFDT). - ...Monsieur le Président, je suis désolée, je ne suis pas d'accord avec ce qui vient d'être dit puisqu'en délibération d'octobre de l'année dernière, il est passé une modification du régime indemnitaire sur les postes d'encadrement et sur les chefs de projet et, en l'occurrence, le fait de faire un service sans agent est plus un poste de chef de projet ou de chargé de mission, avec une prime qui a été votée en délibération d'octobre, que chef de projet. En sachant en plus que ces deux primes ne sont pas cumulables, entre l'encadrement et les postes fonctionnels d'encadrement ou les chefs de projet.

M. ROUSSET. - J'ai demandé d'envoyer une lettre à chacun des agents de Poitiers pour leur préciser que leur avenir, dans le cadre de leur situation, sera assuré de telle sorte qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Par ailleurs, je crois que c'est le syndicat FSU qui me questionnait sur l'audit. Je n'ai pas de difficulté de communiquer aux organisations syndicales, le moment venu, le résultat de l'audit qui a été présenté à la Commission des finances. Cet audit confirme le travail qui a été fait par les services, notamment de Poitou-Charentes. Il met en perspective, par rapport aux deux autres Régions, l'état des principaux agrégats budgétaires, notamment ce que l'on peut donner en autofinancement, et il ne s'agit pas pour moi de remettre en cause le volontarisme qui a eu lieu, notamment en matière environnementale, en Poitou-Charentes.

Simplement, ce qui s'est passé est de deux ordres. D'abord, l'accumulation de dispositifs qui, pris séparément, sont intéressants et utiles mais qui, rassemblés avec leur propre dynamique, présentent un risque budgétaire tel que cela amène à la fin de l'année 2015 à supprimer toute capacité d'autofinancement. Donc sauf à emprunter, on ne peut plus faire d'investissement. D'ailleurs, le taux d'investissement dans le budget de Poitou-Charentes était relativement bas. On se trouve donc avec cette espèce de pieuvre qui fait que les crédits disponibles sont de plus en plus affectés au remboursement de la dette, au désintéret du capital, et pas du tout au service public. C'est un peu ce que l'on a eu d'ailleurs en Aquitaine quand on est arrivé en 1998.

Ensuite, un certain nombre de politiques ont connu une dynamique, je vous parle notamment de ce que vous avez dû entendre, ce que les fonctionnaires de Poitiers connaissent bien, qui est l'isolation des toitures. Bonne idée, parce que c'est par les toitures qu'une maison évacue son CO2 et où le chauffage intérieur disparaît. Au départ, le choix était de réserver cette action aux ménages ou aux personnes seules qui, sans cela, n'auraient pas pu démarrer les travaux et faire un calcul sur le retour sur investissement en quelque sorte par rapport à la baisse de la facture énergétique. Comme cette mesure n'avait pas décollé, cela a été ouvert à tout le monde. C'est passé par les artisans, dont certains se sont scotchés sur cette mesure. J'ai des lettres d'autres artisans critiquant la qualité du travail. Le projet était « 10 000 toitures », on en est à 19 700 et, dans le budget 2016, pour régler les engagements, il faudra inscrire de nouveau 10 M€.

Deuxième exemple, ce que l'on appelle le FRIL, qui était un dispositif un peu à la disposition des élus référents. Le montant global du FRIL est passé de 3.4 M€ en 2014 à 25 M€ en 2015, et je pourrais citer d'autres problèmes. Dans le même temps, les lignes des compétences propres de la Région, la formation notamment, étaient sous-budgétées, ce qui a entraîné aussi pour les MFR, les lycées, etc. des retards de paiement ou des impossibilités à payer puisque c'est depuis juillet 2015 que la Région avait globalement arrêté de payer, ce qui a amené 1 483 factures qui ont été d'abord gérées manuellement avec le Payeur puis, une fois que l'harmonisation des logiciels s'est faite, a pu accélérer, ce qui fait que maintenant on est à peu près à jour. 1483 factures, c'est beaucoup.

Il y a aussi un problème qui avait été observé par la Chambre Régionale des Comptes, c'est que la dépense n'était pas rattachée à tel ou tel budget, ce qui pouvait poser un certain nombre de problèmes. Cela va nous amener bien sûr à arrêter un certain nombre de politiques, à solder les comptes, mais il n'est pas pensable que nous continuions de pousser cette bulle qui, par définition, pour des raisons d'harmonisation, aurait dû être étendue à toute l'Aquitaine et à tout le Limousin. Donc on se trouvait dans une espèce de fuite en avant. Alors certes, le budget de la Région Aquitaine permet de l'encaisser, mais ce n'est pas une bonne nouvelle.

J'ajoute, pour que les choses soient claires, que les services avaient alerté la Direction de ce problème. Nous avons les notes montrant que depuis pas mal de temps, il y avait une alerte et en plus la description de ce dispositif.

Pour moi, aujourd'hui il s'agit de tourner la page, de remettre de l'ordre dans la maison, notamment sur le plan budgétaire, puis d'avancer sur des politiques. Quelle est la difficulté ? Il faut harmoniser plus vite les politiques, puis cela entraîne un coût que je ne peux pas déterminer encore parce que l'on ne sait pas combien coûte aujourd'hui la renégociation avec les banques et avec le Ministère des finances des prêts structurés. Finance Active, qui conseillait Poitou-Charentes, nous parle de 80 à 120 M€, mais c'est basé sur tellement de variables (le yen, le dollar, le franc suisse, etc.)... Il y a même un emprunt auquel les spécialistes de la Deutsche Bank ne comprennent rien.

Un emprunt de ce type est assez sympathique au début, c'est-à-dire qu'au début vous pouvez avoir un taux d'intérêt très bas, mais lorsque le dérapage se fait, cela peut monter au-delà de 15 %, c'est capé à 25 %. Donc on est un peu

dans cette situation, je comprends, et je l'ai dit aux équipes de Poitou-Charentes, qu'il puisse y avoir un sentiment de se dire : « c'est de notre faute ». Non, ce n'est pas de leur faute. Il est évident que cette mise à jour qui a été faite, nous n'aurions pas pu le faire sans la loyauté à l'égard du service public des différents services et je ne peux que les remercier.

ORGANIGRAMME DE LA NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE.

M. ROUSSET. - On passe maintenant à l'organigramme.

Parmi les remarques qui avaient été faites, certaines avaient trait aux missions transversales. Il y aura bien entendu des missions transversales et j'ai souhaité, auprès du DGS, que l'on ait bien des personnes, qui peuvent être des Directeurs, des chargés de mission, des ingénieurs, etc. à qui - une mission transversale n'a pas forcément vocation à durer pendant 5 ans - ces missions pourront être confiées. Je pense notamment au Service Public de l'Emploi, qui n'est pas indiqué ici, mais à l'évidence je vais vite confier une mission qui concernera à la fois les problèmes d'orientation, avec le pôle éducation et formation, des problèmes de développement économique, et qui sera logée au pôle formation et emploi, c'est une mission transversale. Pour autant, je ne vais pas multiplier les Directeurs et les DGA, cela n'aurait pas de sens. La mission santé, c'est un peu pareil. Je ne sais pas s'il faut mettre coopération européenne et internationale. Cette coopération européenne et internationale est affectée au pôle Europe et international.

M. FAUROUX (Administration). - Oui, c'est ce que l'on a voulu dire : des fonctions à l'intérieur des pôles donneront lieu à un projet transversal et à une responsabilité transversale. Certaines de ces missions qui sont dans la cartouche rouge en haut à gauche peuvent être menées par des chefs de projet qui, tout en étant dans un pôle, ont une responsabilité transversale et seront, à ce titre, chargés d'animer et de piloter des équipes d'agents qui seront dans d'autres pôles.

M. ROUSSET. - Par contre - je le livre à la réflexion -, pour le pôle Europe et international, il faut ajouter le mot « coopération » puisque la coopération n'est pas la même chose que d'accompagner un groupe d'entreprises ou de

s'occuper de la politique export. Je crois que ce que nous faisons ensemble sur Madagascar par exemple est suffisamment fort pour que nous ayons... Sauf à le mettre ailleurs.

Une autre question a été posée par plusieurs syndicats, c'est le regroupement du pôle développement économique et environnemental. Ce n'était pas une proposition initiale, mais ce sont les Directeurs qui l'ont proposé eux-mêmes en se disant : « on va s'occuper de l'aéronautique, d'optique-laser, etc. puis toi tu vas t'occuper de l'agriculture et agroalimentaire ». L'idée est d'avoir bien sûr des filières et des compétences bien réparties entre les deux DGA, mais en même temps il y a, d'une certaine manière, des métiers partagés. Dans le domaine agricole et agroalimentaire, la recherche, ce que l'on fait avec l'INRA sur le bois est suffisamment probant. C'est une proposition qui a été faite par le management lui-même. Je n'ai pas de raison de remettre cela en cause. Mais il y aura bien une vraie répartition des rôles.

Le DGA Adjoint au pôle transport/infrastructures. On a mis « cadre de vie » parce que l'on a mis urbanisme. Cadre de vie, cela a trait aussi à l'environnement. Si le vous voulez bien, j'ajouterais le mot « mobilité ». Je rappelle que la loi NOTRe, ou la loi MAPTAM, va confier à la Région la responsabilité de l'inter-modalité. Je ne sais pas comment on peut le formuler mais en tout cas, c'est une des compétences que la loi nous confie.

M. FAUROUX (Administration). - On l'a mis dans les items mais on peut le remettre dans le titre du pôle.

M. ROUSSET. - Sur l'inter-modalité ?

M. FAUROUX (Administration). - Non, mais on va le rajouter.

M. ROUSSET. - Que ce DGA ait un adjoint, cela ne me semble pas gênant.

On a quand même à préparer à la fois la poursuite des conventions Limousin, Poitou-Charentes avec la SNCF afin d'arriver pour 2018 à une nouvelle convention unique. Je crois que c'est un sacré travail. Donc on a souhaité renforcer ce pôle, de la même manière qu'il y a un adjoint au pôle ressources.

Quelles étaient les autres questions ? Le secteur associatif est intégré au pôle éducation et citoyenneté. La formation sanitaire et sociale au pôle formation/emploi.

La mobilité internationale, la CFDT et la FSU posaient la question. La mobilité internationale concerne aussi bien les étudiants que les lycéens. Cela concerne d'abord les étudiants, puis les lycéens et les apprentis. Je propose plutôt de le mettre au pôle éducation. Où est-il aujourd'hui ?

M. FAUROUX (Administration). - On l'a mis dans le pôle formation/emploi.

M. ROUSSET. - Où il est en Limousin ?

Mme JALLET (Administration). - Dans le pôle formation, mais qui regroupe les deux pôles.

M. ROUSSET. - Et en Aquitaine ?

M. FAUROUX (Administration). - C'est une mission essentiellement transversale. En tout état de cause, celui qui aura cette mission doit travailler en transversal, y compris avec l'international.

M. ROUSSET. - Les étudiants ne sont pas au pôle formation. Il faudra un Règlement d'intervention unique.

Sur le fait de créer un pôle formation/éducation/apprentissage, proposition de l'UNSA et de la FSU, je suis réservé, d'autant que les problèmes de la compétence de la Région sur le Service Public de l'Emploi et de l'Oriente... L'orientation est dans les deux pôles. A la limite, on aurait même pu avoir deux DGA, comme dans le pôle développement économique, puis des secteurs transversaux : mobilité et orientation. Même si l'orientation est plutôt à destination de la formation professionnelle ou des formations professionnelles, et que l'Education nationale s'est réservé l'orientation pour elle-même, je me trompe ?

M. MITTET (Administration). - Pour la partie orientation, le travail à conduire effectivement avec l'Education nationale sur l'orientation est au niveau du collège, c'est un travail que l'on a commencé à engager avec Cap Métiers. Après, les formations sur l'orientation vont plutôt, si le choix se fait sur la formation professionnelle, sur le type de formation en formation professionnelle. Donc ce n'est absolument pas choquant que ce soit dans la formation actuellement mais ce sera de toute façon une fonction transversale.

M. ROUSSET. - Il y avait aussi, de la part de la FSU, d'ajouter la mission FSE au pôle Europe et international.

M. FAUROUX (Administration). - Dans l'organisation de Limoges et de Poitiers, il y a le choix d'un pilotage des affaires européennes par la Direction européenne. L'instruction des dossiers se trouve dans les services, les instructeurs gérant à la fois les crédits régionaux et les crédits européens, et qu'il y ait est cette distinction. Il y a une distinction probablement de service ou de Direction à l'intérieur du pôle formation entre FSE et les autres services parce que le FSE finance également la Région, d'où la nécessité, exigée par la Commission, qu'il y ait une distinction entre les deux services. Mais pour autant, là il y a une vraie distinction.

Il y a une question pour Poitou-Charentes et la gestion du PO Poitou-Charentes qui se fait en régie et qui est fait de manière centralisée, il faudra très probablement maintenir le dispositif de pilotage centralisé pendant un temps, au moins, à Poitiers. Il s'agit d'un budget annexe et l'ensemble de la gestion est centralisé. Mais là, on s'est mis sur le modèle qui est celui de Limoges et de l'Aquitaine.

M. ROUSSET. - Dans le domaine des crédits européens, il y a un seul dossier où il y a du financement régional et du financement européen. Je ne peux pas avoir répété pendant des années et des années qu'il fallait supprimer les doublons dans l'Administration parce que cela coûte trop cher en interne, c'est-à-dire que la gestion par les Régions des fonds européens est deux fois moins chère que lorsqu'ils étaient gérés par l'Etat. Autrefois, il y avait beaucoup de monde, mais il y avait quelqu'un à l'Etat qui instruisait le dossier et quelqu'un à la Région qui instruisait de la même manière le dossier. Cela allongeait le temps et le coût d'instruction des dossiers, c'était un des reproches qui nous était fait.

Sur le pôle DATAR, ajouter que c'est le souhait de FO, de FA-FPT, de la FSU. Logement, environnement, biodiversité, patrimoine, culture. Je pense qu'il faut vraiment que cette DATAR soit un lieu souple, travaillant avec des personnalités extérieures, d'autres collectivités, ayant à la fois une capacité d'intelligence économique, d'anticipation, notamment au niveau des territoires, puis portant un certain nombre d'actions comme les politiques contractuelles, l'harmonisation des politiques publiques, l'évaluation des politiques publiques. Si on l'alourdit avec des actions classiques des différents pôles, on va déshabiller

les pôles au profit de la DATAR. Après tout, on pourrait appeler l'Administration Régionale : la DATAR.

Sur les missions transversales, on l'a vu.

Sur les DGA de site, je pense qu'il faut qu'il y ait, dans chacun des sites, un responsable qui n'est pas un responsable thématique, mais une personnalité qui puisse avoir la relation avec les collectivités, être un facilitateur. C'est ce que je pense, sur le bon fonctionnement du site.

M. FAUROUX (Administration). - Cécile peut en témoigner, il est important qu'au niveau de la DG soient portées la parole ou les difficultés que peut rencontrer un site. On en fait un apprentissage dont l'utilité est très forte depuis quelques mois.

Mme VERHNES-DAUBREE (Administration). - C'est vrai que depuis 3 mois, on se rend compte - j'exerce actuellement ce rôle - qu'il y a besoin de faire du lien, de détecter les problèmes, les situations conflictuelles. J'interviens en interne pour essayer de régler les problèmes et j'ai un rôle aussi de coordination externe où je peux faire le lien transversal entre les différents pôles, relayer aussi les commandes des élus, voir si cela a bien été traité, etc., puis revenir régulièrement pour faire en sorte que cela se passe au mieux. Je suis là aujourd'hui peut-être plus pour régler des problèmes. Quand tout va bien, je m'efface.

M. MONCASSIN (CGT). - Président, est-ce que l'on peut peut-être échanger ? Vous discutez aussi entre vous, et peut-être que l'on a 2 ou 3 choses à échanger.

M. ROUSSET. - Tout à fait d'accord. Je balaye...

M. MONCASSIN (CGT). - ...Vous nous renvoyiez tout à l'heure que l'on posait des questions à côté du sujet, et là vous êtes en train de discuter des périmètres, des contenus, etc.

M. ROUSSET. - Non, je reprends les propositions des organisations syndicales, je les balaye, et après on ouvre la discussion.

Sur les pôles-supports, c'est FO et la FSU : « transférer la commande publique au Secrétariat Général des Assemblées et du service juridique ». Je pense que ce n'est pas judicieux. « Rattacher les missions du Secrétariat Général

des Assemblées et du juridique au pôle Ressources ». Vraiment, je ne le souhaite pas, je tiens à ce pôle de Secrétariat Général.

La préparation des Assemblées, surtout dans la phase d'harmonisation des politiques, de validation des délibérations, et en même temps de voir où l'on en est en permanence en matière de gestion budgétaire, pour ne pas risquer de laisser passer des choses et engager au-delà des moyens de la Région. Assurer l'aplomb juridique de tout notre fonctionnement, vous pouvez le demander aux équipes, c'est un travail énorme.

Pôle spécifique pôle IGS. Je suis en discussion avec mon DGS parce que je suis plutôt favorable à ce que disent FO et l'UNSA, mais je ne l'ai pas convaincu encore. Je pense qu'il y a une indépendance de l'Inspection Générale.

Ajouter un DGA Adjoint au DGA Ressource, c'est fait ?

M. FAUROUX (Administration). - Oui.

M. ROUSSET. - Séparer la documentation des archives. C'est la FSU.

M. FAUROUX (Administration). - Oui et qui disait en même temps que ce serait d'aller jusqu'au bout et le mettre, à terme, dans la partie Veille économique de la DATAR, à l'image de ce qui se fait à Poitiers et à Limoges.

M. ROUSSET. - Ce que je veux mettre dans la DATAR sur l'intelligence économique, ce n'est pas d'abord la relation au patrimoine, cela n'a rien à voir avec le patrimoine. Je ne sais même pas si cela a à voir avec les archives.

M. LE PRESIDENT. - Les archives, non.

M. ROUSSET. - C'est vraiment s'adosser à ce que l'université notamment, l'INSEE... Tout cela peut apporter aux Directions verticales ou transversales pour faire des propositions de politiques. Comment j'anticipe par exemple que tel ou tel bassin d'emploi, parce qu'à l'intérieur de ce bassin d'emploi il y a un secteur industriel qui est en perdition, va être en difficulté. Comment je compare les nouveaux modèles agricoles ? Comment je regarde ce qui marche bien dans la lutte contre l'échec scolaire ? Comment je trouve les meilleurs systèmes pour l'orientation ? C'est cela. Je ne me battra pas là-dessus mais...

Rapprocher le contrôle d'opérations des fonds européens de l'IGS et de l'audit. Plutôt oui.

Ajouter l'audit interne et externe. A qui ?

M. FAUROUX (Administration). - Ce n'était pas mentionné, il fallait explicitement le mentionner comme une fonction de l'IGS.

M. ROUSSET. - Ajouter la communication externe. A qui ?

M. FAUROUX (Administration). - Là, ce n'était pas non plus mentionné, donc on a indiqué dans le rapport que la communication externe était rattachée au Cabinet.

M. ROUSSET. - Je ne sais pas si j'ai répondu à tout.

Vous avez la parole.

M. MONCASSIN (CGT). - Juste deux ou trois choses préalables et merci de la proposition qui est faite. En effet, je pense qu'il est maintenant attendu de la part des agents, ou au moins d'un certain nombre, que les choses aillent relativement vite. Je pense aujourd'hui qu'il y en a un petit peu assez - je vous le dis très clairement et de manière un peu abrupte - de cette espèce de course à l'échalote entre les uns et les autres et de non positionnement, qui sont quand même particulièrement désagréables pour tous. Donc je crois que quel que soit le choix à un moment donné qui est fait, il mérite d'être fait et il méritera probablement, et c'est une proposition que l'on vous fait, d'être évalué au fil du temps et du coup de revoir les choses au fur et à mesure de telle manière à s'adapter aussi à l'évolution. C'est le premier élément.

Sur les propositions que vous faites, on a fait un amendement qui a été proposé conjointement par l'UNSA et la CGT, vous en avez retenu de manière tout à fait partielle - c'est votre choix - mais par contre, on souhaitait vous faire part de deux inquiétudes importantes pour nous. La première est la création de double autorité. Quand il y a double autorité, il y a des arbitrages qui ne sont pas émis, mal émis, etc. et les agents se retrouvent très souvent dans la difficulté, on le voit dans les lycées où cela existe entre l'autorité hiérarchique et fonctionnelle qui n'est pas la même. Puis on s'interroge sur les deux DGA, sur le pôle que vous avez cité préalablement, de l'Economie, etc. où même s'il y a des filières que l'on a bien identifiées, il y aura des services transversaux, et il y aura une double autorité à un moment donné. Donc on s'interroge très fortement là-dessus, sur les choix, et vous l'avez dit vous-même : vous êtes un seul Président et vous avez dit à toutes les personnes autour que c'est vous qui allez arbitrer

définitivement. S'il y avait eu deux Présidents, je ne suis pas sûr que les échanges seraient exactement de même nature.

M. ROUSSET. - Heureusement qu'il n'y a pas deux Présidents.

M. MONCASSIN (CGT). - Je n'en sais rien, en tout cas il y en a un, c'est une certitude.

Pour nous, quelque chose d'essentiel pour les agents, c'est de pouvoir identifier une chaîne d'arbitrage qui soit claire et nette. On le voit sur les deux DGA comme on le voit sur les DGA de pôles. Il est absolument essentiel, et Madame vous avez raison, qu'il y ait quelqu'un en proximité de telle manière à régler un certain nombre de relations directement à Poitiers et à Limoges, et j'ai envie de dire : et à Bordeaux.

On avait fait des propositions, je ne sais pas si l'on a juste ou pas et de toute façon, on ne maîtrise pas les choses, mais c'est vrai que l'on était plutôt sur de la gestion de régulation de Ressources Humaines plutôt que de politique publique, où là on va se retrouver dans des schémas à deux, entre un DGA qui est à Bordeaux et qui va aller à Poitiers ou pas, sur ce type de chose-là. Donc de la même manière, on connaît la nature humaine, Monsieur le Président : quand on est à proximité de quelqu'un, on va en général vers lui plutôt que vers quelqu'un qui est un peu plus éloigné. On en a discuté avec Monsieur le DGS. On a en tous les cas cette inquiétude qui mériterait vraiment d'être levée par une définition de poste de ces personnes, qui soit clairement sériée de telle manière à ce qu'il n'y ait pas ce jeu entre la chaîne hiérarchique du DGA, qui va porter la politique publique, et la chaîne de proximité, matricielle, comme vous le disiez Monsieur le DGS, où là il y a peut-être des espaces sur lesquels il peut y avoir des choses qui ne soient pas bonnes.

Ensuite, sur la DATAR et les harmonisations de politiques publiques, vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, là aussi il va falloir aller relativement vite. Je ne sais pas à quel niveau vous allez dimensionner ce pôle en termes d'effectif mais en effet, il y a vraiment besoin d'avoir une réalité de ce qu'il se passe un peu partout et d'avoir quelque chose qui soit plus unitaire, de telle manière à éviter les inégalités de traitement entre les uns et les autres sur le territoire régional, donc il faut vraiment le dimensionner tout à fait correctement.

Quant au FSE, je vais quand même en dire un mot parce que l'on est aussi réceptacle depuis des mois - en tous les cas, en ex-Aquitaine - de tout un tas de problèmes à l'intérieur de cette Direction. Il y a eu un audit qui a été mené par l'ex-DRH Aquitaine, qui a porté un certain nombre de choses, avec pour beaucoup l'opportunité de cette union des trois Régions que de faire quelque chose d'autre. En refaisant exactement le même schéma et le même principe, je crois que l'on va faire très mal à des personnes, donc il faut que l'on soit très attentif à cela. Je crois que l'on peut, à travers le FSE, avoir des recettes faciles en les adossant à des marchés publics, c'est une vraie réflexion, je vous la livre telle quelle, on l'a déjà livrée auprès des services. Je crois qu'il faut vraiment faire très attention à cela et voir s'il n'y a pas quelque chose d'autre à faire, de telle manière à ce que d'une part les recettes rentrent au maximum - et je crois que c'est un des objectifs - et d'autre part, que ce qui a été fait en amont ne soit pas balayé d'un revers de main et que les personnels, de ce point de vue-là, se sentent considérés par rapport à ce qui a été dit.

Merci.

M. ROUSSET. - Je ne connais pas le dernier problème mais Pierre CHERET et Jean-Baptiste m'en parleront. Vous avez raison, il faut le regarder attentivement.

Qui souhaite intervenir ?

Mme COHEN-LANGLAIS (UNSA). - Je voudrais intervenir sur la méthode. Vous disiez tout à l'heure par exemple sur le développement économique durable que c'est une idée des Directeurs. Il y a une théorie assez intéressante en Sciences Politiques qui s'appelle le « voile de l'ignorance » et qui revient à dire que pour avoir une organisation juste, il faut partir d'une situation où chacun s'abstrait de sa situation puisqu'il va avoir tendance, et c'est humain, à d'abord privilégier sa position et ses goûts, ce qui est légitime. C'est pour cela que l'ensemble des Organisations syndicales a essayé de partir vraiment des missions et non pas des personnes en place et de leurs propres appétences.

Par rapport aux Secrétariats Généraux de sites, en écoutant Madame VERHNES-DAUBREE, j'ai presque envie de dire : mettons-en un aussi à Bordeaux, si c'est dans ce positionnement-là. Après, je pense qu'à l'usage ce

sera une difficulté et je ne vais pas répéter l'argumentation que l'on a déjà tenue là-dessus.

Enfin, c'est un vrai regret pour moi le fait que l'on n'allie pas finalement la formation et l'éducation. Je sais qu'aujourd'hui en Aquitaine on a, du côté de l'éducation, une culture très Education nationale, ce qui n'est pas, venant de moi, une critique mais en tout cas c'est un fonctionnement qui est celui-là et peut-être que l'alliance avec la formation pourrait avoir une vision plus régionale que finalement découler de l'Education nationale elle-même.

Par ailleurs, sur la double autorité dans le pôle, je n'y reviens pas par rapport à ce qu'a dit Damien. Sur la méthode, je trouve qu'il y a eu un vrai effort de discussion, ce qui est assez inhabituel. Pour autant, on apprend en marchant donc pour moi, l'exercice reste très imparfait mais je voulais quand même souligner qu'il y a eu un dialogue. Comme le disait Damien tout à l'heure, on aimerait vraiment qu'il y ait un engagement sur l'évaluation de cet organigramme puisque vous avez des convictions sur la façon dont cela va fonctionner, nous en avons des différentes, mais je pense que l'idéal serait de prendre rendez-vous dans un an et de se dire : est-ce qu'il y a eu une double autorité sur Poitiers et Limoges ? Est-ce que les agents ont eu des difficultés ? Dans la perspective où il n'y aurait pas d'IGS autonome, est-ce que réellement l'évaluation des politiques publiques et le contrôle de gestion peuvent être intégrés à des pôles qui sont eux-mêmes concernés par les contrôles qui pourraient être faits ? On aimerait un engagement réel sur le rendez-vous dans un an d'évaluation de cet organigramme.

M. ROUSSET. - Ce que vous dites et ce qu'a dit Damien tout à l'heure, je le partage. Il faut aller vite maintenant, mais en même temps, c'est très compliqué pour moi et pour l'équipe de Direction qui m'entoure de constituer cela. Ce n'est pas la fusion entre plusieurs entreprises.

Je parlais de ne pas brutaliser, je l'ai dit à diverses reprises. Sur le plan des politiques, on va être obligé de le faire pour partie pour raison de santé budgétaire. Sur le plan de l'organisation, il faut maintenant que je décide, je nomme. Mais par définition, il y aura une évaluation, bien entendu. De toute façon, on sera appelé à en reparler.

Sur ce qui pour moi compte beaucoup, l'Inspection Générale, ce n'est pas la culture en France, et ce n'est surtout pas la culture des collectivités locales. Mais il y a bien trois missions : la mission d'audit, la mission d'évaluation... On peut évaluer le rapport entre l'argent dépensé... Combien on a créé d'emplois par exemple dans les entreprises, etc. Est-ce que la politique d'aménagement du territoire est efficace pour retourner les territoires qui sont en difficulté ? L'évaluation, on se rapproche du rôle du politique, mais en même temps on a besoin d'avoir des critères, et notamment d'avoir de l'expertise à l'extérieur.

L'Inspection Générale, ce n'est pas pareil, l'Inspection Générale est une forme de Chambre Régionale des Comptes qui n'est pas à l'intérieur des services de la boutique - c'est pour cela que je partage cela - et qui doit regarder sur pièce et sur place ce qu'il se passe. C'est pour cela que je souhaite la distinguer dans l'organigramme, mais ce sont trois métiers.

Qui souhaite intervenir ? La CFDT.

Mme GODAIN (CFDT). - Nous sommes tout à fait d'accord par rapport à ce qui vient de se dire et nous remercions également le travail qui a été entrepris.

Lorsque nous avons rencontré Monsieur FAUROUX, nous avons émis différentes remarques, notamment sur le fait que le pôle DATAR était perçu, vu de l'extérieur, comme un pôle qui manquait de lien avec l'opérationnel, et c'était notre crainte. Donc nous avons fait des propositions, qui n'ont pas été retranscrites dans l'organigramme qui est sous vos yeux, pour justement mettre en avant l'opérationnalité de ce pôle et mettre en avant la politique volontaire du territoire.

Avant d'entrer dans le détail de l'opérationnalité que nous avons proposée sur les pôles, je voulais également souligner le fait que nous regrettons - on rejoint un peu ce qui vient d'être dit avant - que certains pôles soient beaucoup calqués ex-Aquitaine. Notre première remarque a été de dire que vous vous étiez positionné, Monsieur le Président, avant les élections sur le fait que vous regarderiez ce qui fonctionnait aussi en Limousin ou Poitou-Charentes et que vous ne prendriez pas forcément l'exemple sur ce qui était fait en Aquitaine, que vous regarderiez ce qui marchait, ce qui fonctionnait bien, ce qui fonctionnait moins bien. En l'occurrence, il y a un calquage, notamment au niveau du pôle

formation, emploi, éducation et du transport, infrastructures aussi. C'est vrai que cela nous pose question.

Dans certains pôles, cela ne fonctionne pas très bien, il y a notamment certaines Directions ou certains services qui ont du mal à trouver leur place dans certains pôles. Je n'entrerai pas dans le détail, mais cela fait du lien avec ce que je vais vous dire et que j'ai proposé à Monsieur FAUROUX, qui était de mettre en avant l'opérationnalité du pôle DATAR en créant un pôle investissement d'avenir, qui était axé sur tout ce qui était enseignement supérieur, recherche et transfert technologique, le sanitaire et social, le développement numérique, et pourquoi pas le FSE.

Pourquoi ? A l'heure actuelle, on est sur des compétences où il y a beaucoup de choses à faire et à mettre en place, compétence première aussi dans certains domaines, et où vous avez aussi fortement axé votre politique et votre souhait de développement.

Le sanitaire et social, je vais vous expliquer aussi pourquoi. Le fait qu'il soit positionné dans le pôle formation/emploi pose question parce qu'aujourd'hui, au niveau de l'Aquitaine, c'est un très petit service, ce n'est pas une Direction, il y a 4 personnes, il n'a pas été développé comme une compétence première, comme il a pu être développé sur d'autres sites. Il est aussi composé de beaucoup d'enseignement supérieur, c'est-à-dire que l'on va jusqu'à des diplômes, on traite directement avec des Directeurs d'hôpitaux, de cliniques, on a à faire à des médecins. Même si l'on a un lien au niveau de la formation, il nous semble qu'il y a beaucoup d'autres choses à faire.

Au niveau de l'autre pôle que l'on voulait mettre en avant, c'est un pôle plutôt équilibre des territoires. Un équilibre des territoires, ce qui n'est peut-être pas des compétences premières de Région, mais des choix politiques tels que le sport, la culture, le patrimoine, la vie associative, et pourquoi pas mettre la politique de la ville qui est un équilibre du territoire à elle seule.

C'était ces propositions que l'on souhaitait faire et cela montrait une volonté aussi de réorganisation par rapport à l'ex-Aquitaine.

Je voulais parler de la transversalité. Il y a quelque chose de dérangent dans la phrase qui est dans le petit encart puisque l'exemple de Directeurs de chefs de service ayant, au titre de leurs compétences propres, un rôle de chef de

service, sachant que vous avez dit juste avant que ce n'était pas seulement des Directeurs de chefs de service, donc si vous pouviez enlever cette phrase...

M. ROUSSET. - ...Elle est enlevée, je l'ai dit au départ.

Mme GODAIN (CFDT). - Excusez-moi, je n'avais pas entendu.

M. ROUSSET. - Cela s'appellera un chef de projets transversaux.

Mme GODAIN (CFDT). - Très bien, merci.

Par contre, une autre remarque par rapport à ces projets transversaux : il y a certains projets transversaux qui sont à part entière dans différents pôles, comme pour la santé, la silver économie qui est transversale alors qu'elle apparaît dans le pôle à part entière.

On a parlé tout à l'heure du développement durable, avec l'agenda 21, qui est aussi transversal et qui devrait apparaître.

Merci.

M. ROUSSET. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Non, vous êtes intervenus déjà au niveau de la CGT...

M. MONCASSIN (CGT). - ...Vous n'avez pas répondu sur la double autorité. Est-ce que l'on peut avoir une prise de position ferme et définitive de votre part ? Est-ce que vous conservez les deux DGA du pôle économique ? Quelle nature de missions on peut envisager sur les sites de proximité de telle manière à ce que l'on évite ce que j'ai pu vous exposer tout à l'heure ?

Sur le chef de projets, j'imagine que ce sera une lettre de mission portée par le DGS. S'il pouvait le faire d'ores et déjà pour tous ceux qui font des projets, des expertises, etc., puisqu'il y a des choses qui ont été votées il y a quelques mois - Coralie le rappelait tout à l'heure -, je pense que ce serait bien pour mettre en route la suite.

M. ROUSSET. - Je répondrai.

M. NOUHAUD (FSU). - Plusieurs points, mais d'abord exprimer notre satisfaction sur la démarche que vous avez lancée il y a deux semaines, qui a permis une discussion ouverte et large dans un temps, hélas, un peu court. Pour ce travail sur l'organisation, je dirais que les agents et les Représentants des trois sites n'avaient pas été forcément habitués à cela précisément.

Particulièrement, cela n'avait pas été le cas sur tous les sites, donc merci pour cette démarche.

Un regret, c'est qu'elle n'ait pas été lancée un peu plus tôt, ce qui fait que l'on s'est retrouvé dans des délais très courts pour pouvoir vous faire des propositions. L'autre regret est que plus de propositions, que les Organisations syndicales avaient exprimées, n'aient pas été reprises et que l'on se retrouve dans un schéma qui a un peu évolué par rapport à il y a deux semaines, mais peut-être pas suffisamment, mais en tout cas il a évolué et c'est important.

Pour la suite de l'exercice, qui va être la déclinaison au sein de chacun des pôles, en Direction et après en services, il nous paraît important que l'ensemble des pôles puissent être déclinés sur la totalité des sites - on le disait tout à l'heure en introduction -, que cela puisse se faire selon un certain nombre de règles qui auront été déterminées par la Direction Générale, un calendrier qui puisse être exprimé et indiqué, une méthode qui puisse être indiquée et permettant d'associer les agents au sein des pôles, qui sont en cours de constitution, et permettant d'associer également le CT pour que l'exercice que l'on vient de faire, dans un délai très court d'une à deux semaines, puisse se faire dans un délai un peu plus long, sous la Direction des DGA que vous allez nommer dans les semaines qui viennent. Donc il nous semble important que ces règles soient déterminées afin que l'organisation des pôles qui va être mise en place puisse être faite selon un certain nombre de principes communs qui garantissent une certaine homogénéité. Ce n'est pas l'identité, il ne faut pas que chaque organisation soit absolument identique, mais il faut qu'il y ait un certain nombre de principes communs qui seront traduits après dans une organisation, sinon on risque d'avoir une trop grande disparité entre chacun des pôles.

Enfin, nous souscrivons tout à fait à l'idée d'une sorte de clause de revoyure en quelque sorte. C'est-à-dire que là il y a la mise en place d'une organisation, mais le CT devrait avoir un rapport sur la mise en place de cette organisation dans les mois qui viennent.

Puisque j'ai la parole sur cette question-là, je voudrais dire, Monsieur le Président, que nous n'avons pas entendu votre réponse par rapport à l'un des points de notre déclaration préalable, c'était les conditions de mise en œuvre des engagements que vous aviez pris devant les agents sur l'harmonisation des

droits sociaux, et particulièrement sur ceux du site de Limoges sur l'alignement du régime indemnitaire.

Merci.

M. ROUSSET. - Sur l'harmonisation, j'ai dit que les agents des lycées du Limousin seraient mis au niveau de l'Aquitaine cette année. J'ai parlé des agents des lycées. Pour le reste, il y a un comité de dialogue social, je ne sais pas s'il a commencé à travailler... Mais je souhaite que cela se mette en place vite parce que vous avez beaucoup de travail, et cela concerne beaucoup de choses.

M. NOUHAUD (FSU). - L'engagement qui a été pris en votre nom concernait l'ensemble des agents du site de Limoges, pour peu qu'ils y aient intérêt...

M. ROUSSET. - ...Non.

M. NOUHAUD (FSU). - C'est l'engagement qui a été pris en votre nom, qui a été exprimé à l'intersyndicale du site de Limoges avant les élections régionales.

M. ROUSSET. - Je ne sais pas qui a pris pour moi cette décision.

M. NOUHAUD (FSU). - C'est le premier vice-Président de la Région actuelle ALPC.

M. ROUSSET. - L'engagement que j'ai pris est sur les personnels des lycées, c'est le plus grand nombre de personnes et c'est là où il y a le vrai problème. De plus, je maintiens cette décision alors même que le coût du budget de Poitou-Charentes est difficile à encaisser.

Sur la clause de revoyure, oui, on est tous d'accord là-dessus, il n'y a pas de souci.

Sur le risque de disparité entre les pôles, il faudra y être très attentif. En tout cas, j'y veillerai et je demande à Jean-Baptiste FAUROUX, au Directeur du pôle Ressources, d'y être particulièrement attentif, comme à chacun des futurs DGA qui vont être nommés. C'est important pour plein de raisons : la respiration des Ressources Humaines, la mobilité, etc. Je le redis parce que l'on ne m'a pas encore fait de proposition, mais j'ai souhaité que l'on ait de vrais programmes de formation pour les agents, et je pense que c'est une façon d'harmoniser les politiques.

Sur les deux DGA, il me semble intéressant de faire l'expérience parce que cela permet de mutualiser un certain nombre de services, mais il faudra bien observer tout cela.

M. MONCASSIN (CGT). - Vous nous permettez, s'il y a un problème, de venir taper à votre bureau, avec des agents, parce que des arbitrages n'auraient pas été émis ? Là, le seul qui va pouvoir arbitrer est le DGS ou vous. Donc le DGS, en général sa porte est toujours grande ouverte et cela ne pose aucune difficulté et il le fait à chaque fois. Vous, c'est un peu plus difficile de venir jusqu'à vous. Est-ce que l'on peut avoir ce type d'engagement ?

M. ROUSSET. - Cela avait été ma première réaction de dire, quand on est venu me proposer cela, que je n'y crois pas. Ce n'est pas de la science exacte comme je positionne les formations sanitaires et sociales ici plutôt qu'ailleurs... Par définition, c'est un organigramme. C'est comme la répartition des bureaux. Gardons-nous de la souplesse, revoyons-nous, je vais reprendre cela.

Je vais vous laisser poser la question, parce que j'ai les rendez-vous qui redémarrent, je vous laisserai continuer à discuter.

M. *.** - C'est une remarque qui est complémentaire de celle de mon camarade, c'est une remarque un peu générique. Je voudrais profiter de votre présence.

A la vue de l'organigramme qui nous est proposé et aussi dans la perspective de la construction des différentes Directions, services et de leur localisation, vous vous étiez engagé, Monsieur le Président, en tant que Président de la Région Aquitaine et des deux autres Présidents des deux autres ex-Régions, dans un courrier adressé à l'ensemble des agents, vous vous êtes réengagé depuis sur la question, donc pas de mobilité géographique forcée. C'est vrai qu'à la vue de cet organigramme et dans la double perspective de la construction des différentes Directions, des différents services et la nécessaire harmonisation des politiques publiques à venir - et si j'ai bien compris, un peu plus rapidement que prévu -, il y a une forte inquiétude des agents sur cette question-là. Je pense en particulier aux agents des sites de Limoges et Poitiers, et je pense également aux agents dont la résidence administrative n'est ni sur Limoges, ni sur Poitiers, ni sur Bordeaux, mais répartie à différents endroits des

12 départements de la région, dans des établissements, dans des structures, dans des Maisons de la Région.

Donc cet engagement a été répété à de nombreuses reprises mais c'est vrai que les agents sont assez inquiets, il serait bien qu'ils soient repris à nouveau. Cela pose aussi en perspective, puisque l'on dit « pas de mobilité géographique forcée », la question de la mobilité fonctionnelle qui va être très importante sans doute pour beaucoup d'entre nous dans les mois et les années à venir. Vous venez d'évoquer la question de la formation mais c'est vrai que l'on sera attentif sur cette question-là pour que les agents soient accompagnés dans cette mobilité fonctionnelle.

M. ROUSSET. - Je ne sais pas quelle est votre conception de la gestion des RH, et quelle est la conception de la gestion des RH dans des missions de service public. Je crois que ce qui marche bien... Je ne suis pas forcément un spécialiste, mais la mobilité à la fois fonctionnelle et géographique est un élément de bonne santé d'une société. C'est aussi simple que cela.

J'étais avec la Rectrice de Poitiers hier. Il y a autour de Poitiers une chose assez étonnante : une aussi bonne réussite dans les lycées que dans les deux autres Régions ou qu'ailleurs, mais une faible inscription en faculté, une faible poursuite des études supérieures, au Pays basque aussi d'ailleurs. Je ne sais pas complètement analyser cela. Ce que je sais, c'est que la mobilité est un élément essentiel de la réussite et de la relation que chaque individu a par rapport à son propre avenir. J'aime bien l'expression *volem viure al pais*, sauf qu'à un moment donné, s'il n'y a pas de la mobilité, si vous ne bougez pas... Pourquoi organise-t-on autant de mobilité pour les jeunes (à Paris pour visiter les grands musées, à l'international, etc.) ? C'est un facteur d'ouverture, à la limite de respect de l'autre, de connaissance de l'autre, et il en est de même pour la fonction publique.

Alors bien entendu, il ne faut pas faire n'importe quoi par rapport à la mobilité forcée. Maintenant, il y a un certain nombre de fonctions d'encadrement, je suis désolé, on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. En règle générale, pas de mobilité forcée, je le redis ici. Cela ne s'adresse pas à tous les postes mais pas de mobilité forcée, vous pouvez rassurer vos mandants. Pas de souci.

Si je veux que l'unité de la Région prenne bien, que l'on ait un sentiment d'appartenance, il va bien falloir que, pour mixer les cultures des trois pôles, se mixent aussi les équipes avec leurs compétences, leurs façons de faire, avec la volonté qui est la mienne, la stratégie politique qui est la mienne, mais c'est important qu'il y ait ce brassage et qu'il y ait ces mouvements, me semble-t-il. Tout cela va se faire en fonction des postes ouverts sinon, dans chaque site, il faudrait recruter de l'extérieur, donc après on s'engagerait sur une chose qui ne serait pas forcément gênante pour certaines Organisations syndicales, mais on aurait une augmentation des frais de fonctionnement internes qui serait absolument ingérable.

Mme COHEN-LANGLAIS (UNSA). - Puisque la nouvelle organisation va commencer à finalement vivre à partir de l'adoption de cet organigramme, vous avez beaucoup parlé de formation, mais au-delà, à quel moment on pourra réellement parler d'un plan d'accompagnement au changement pour l'ensemble des agents de la collectivité ?

M. ROUSSET. - Il y a un comité de dialogue qui doit se réunir, à vous de...

Je pense que pour cet accompagnement, les formations y pourvoiront pour une grande part. L'idée de passer - ce qui existe déjà aujourd'hui - d'un poste des finances à un poste de développement économique, à un poste de transport, on voit bien comment se font les stratégies d'évolution : il y a les concours et il y a les formations. Donc je vous fais confiance, Pierre, sur ce thème-là.

M. MONCASSIN (CGT). - Président, que ce soit sur le régime indemnitaire comme le disait le collègue, sur ce que vous venez de dire, on a besoin à un moment donné d'une mise en agenda des choses. Que l'on sache à quelle échéance les choses vont se mettre en œuvre, y compris sur le plan d'accompagnement où l'on a besoin de connaître l'objectif.

M. ROUSSET. - Je ne peux pas le dire aujourd'hui.

M. MONCASSIN (CGT). - Mais que l'on ait un retour à un moment donné de votre part dans les prochaines semaines, quelque chose de cet ordre-là.

M. ROUSSET. - Ce que je ne peux pas dire non plus, c'est que tant que je n'ai pas passé l'année 2016, je vois ce que cela donne. N'oubliez pas que vos collègues du service du budget ont deux budgets à faire, payer les factures en

retard... Le service des finances des trois structures et notamment de Poitiers et de Bordeaux, chapeau.

M. MONCASSIN (CGT). - Faites-le en connaissance de toutes les contraintes, y compris celles des services qui sont autour de vous, cela ne pose pas de difficulté, mais que l'on ait quelque chose de mis en agenda de telle manière à ce que l'on puisse ensuite construire des choses en termes de propositions à un moment donné, puis surtout d'information auprès de tous nos collègues (8 000 agents) sur les échéances qui vont arriver.

M. ROUSSET. - Je vais vous laisser poursuivre. J'entends, j'enregistre.

Merci à toutes et à tous.

M. LE PRESIDENT. - Merci Président.

M. FAUROUX (Administration). - Il y a tout à l'heure un vote sur des choses précises. Par rapport au schéma qui vous est proposé, la modification qui est faite est que l'on rattache l'IGS au Directeur Général. A part cela, il y a quelques modifications de termes qu'il a indiquées, qui sont l'aspect coopération, l'aspect intermodalité, mais c'est facile à rajouter...

M. LE PRESIDENT. - Je crois que le Président a validé ce principe, qui était une de vos demandes, donc on en prend acte. Le rattachement de l'IGS au Directeur Général, puis les modifications de syntaxe qui ont été évoquées.

Je voudrais répondre à deux ou trois éléments, notamment par rapport aux inquiétudes de mobilité, etc. Je ne veux pas présager des choses mais l'expérience des trois premiers mois nous montre qu'il est probable que les mobilités fonctionnelles ne vont pas être aussi nombreuses que ce que je pensais au départ. La nécessité de maintenir - c'était de toute façon l'engagement du Président - à la fois la technicité, le traitement des dossiers, l'accompagnement des politiques sur les trois pôles va limiter de façon assez importante la mobilité fonctionnelle des agents. Je n'aurais pas de prétention à donner des chiffres ou quoi que ce soit mais je pense sincèrement que ce sera intéressant de voir dans 12, 18 ou 24 mois la réalité de la chose.

Le deuxième point est que sur les emplois fonctionnels, le sujet ne se pose pas en ces termes. Comme l'a dit le Président, à un moment donné on ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière, mais cela

concerne quand même un nombre extrêmement limité de l'effectif de la Région. Après, y compris pour les mobilités qui sont choisies, je vous rappelle qu'il y a des dispositions dans notre système social, d'indemnités de mobilité, etc., en sachant que pour les mobilités géographiques, le Président s'est engagé, je le redis, je le réaffirme : elles seront choisies. Donc certaines personnes trouveront des opportunités et si elles sont intéressées, elles postuleront, et elles seront accompagnées.

Le Président s'était engagé, et on y travaille - même si comme il l'a dit, il y a des éléments nouveaux qui ont fait que l'on a été accaparé -, sur le fait qu'il y ait un grand plan de formation et d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle afin que les personnes qui sont concernées puissent être accompagnées. Je pense sincèrement que pour un certain nombre de personnes, passé le désagrément ou le stress de la mobilité fonctionnelle, ce sera aussi une opportunité. Pas forcément de changer totalement de métier, mais peut-être d'évoluer en termes de métier, d'évoluer en termes d'univers puis d'évoluer en termes de fonction et de direction. En tout cas, des personnes l'expriment aussi parfois, pas toutes, certaines font un travail très longtemps et en sont très contentes, mais on a quand même beaucoup d'expressions de personnes qui ont envie, après 5, 8, 10, 12 ans d'un même métier ou d'une même fonction, d'évoluer. Je pense qu'il y aura quand même un grand nombre d'opportunités.

Pour le comité de dialogue social, j'avais fixé un certain nombre de dates, j'ai été obligé de les déplacer, il y a eu des instances supplémentaires qui ont été mises en place par rapport à la fois à l'agenda du Président, puis un certain nombre de mouvements de grève qui ont un peu perturbé l'agenda. Je vous propose de façon ferme et définitive, je l'espère, que l'on puisse tenir le premier comité de dialogue social le lundi 2 mai à 14 h 00, où dans le cadre de ce comité de dialogue social nous fixerons le calendrier et les groupes de travail, conformément à l'engagement que le Président avait pris devant vous en bilatérale, si mon souvenir est bon, le 18 février.

J'en profite pour vous dire aussi que j'ai été saisi pour déplacer le CHSCT du 28 avril puisqu'il y a un mouvement de grève. Je l'ai dit à quelques uns en aparté, je l'ai dit à Germain CROIZIER que j'ai croisé, je reporterai le CHSCT par rapport à ce mouvement de grève qui pourrait être relativement important mais je n'ai pas à préjuger de cela.

Est-ce qu'il y a d'autres questions et remarques ? En revenant sur le point unique de ce CT qui était l'organigramme de la Direction Générale, en ayant bien intégré les modifications qui ont été actées par le Président et aussi confirmées et proposées par le DGS. Après, nous devons voter sur cette proposition.

M. VERDIN (Collectivité). - Merci Monsieur le Président de me donner la parole.

Quelque chose qui nous inquiète et qui nous interpelle, c'est concernant la transversalité. La transversalité, c'est vrai qu'elle peut être interprétée de plusieurs manières, elle peut être interprétée au sein d'un groupe de travail, ou alors dans une entreprise, ou qu'elle se transforme plutôt en polyvalence de travail, qui peut être acceptée par quelques personnes qui ne veulent pas faire le même travail pendant 8 heures de la journée et veulent un peu changer. C'est un choix.

La transversalité, comme il est proposé ici, se mélange un peu avec la mobilité. Vous avez axé votre opinion, votre démarche, sur cette mobilité liée aussi à la transversalité dans les services, mais c'est surtout de la mobilité qui est plus à craindre. Dans la façon dont cela nous est présenté, j'ai comme un souci que les Administrations actuellement, qui sont mises en place, s'empêtrent dans des systèmes, accumulent des systèmes, implantent des systèmes. On a comme l'impression que les agents, dans les Administrations, ne vont plus s'y retrouver.

J'écoutais Monsieur le Président Alain ROUSSET tout à l'heure qui disait que la mobilité était une chose qu'il fallait accepter, qu'il fallait aller de l'avant pour aller vers ces politiques de mobilité, de changement profond dans des sociétés. Il est très difficile de demander à un ouvrier lambda qui gagne 1 200 € à monter des parpaings d'aller en Roumanie gagner 250 €. J'extrapole un peu de manière un peu plus grande sur la mobilité mais je crois que si l'on continue dans des politiques de mobilité et de transversalité comme il est actuellement cité, je crains que l'on s'empêtre de nouveau dans des systèmes ou que l'on ne va plus s'y retrouver. C'est un cercle vicieux et je crois qu'au final ce seront peut-être les agents, c'est-à-dire ceux qui sont à même de faire fonctionner la boutique, qui en subiront les conséquences.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je crois qu'il ne faut pas qu'il y ait de confusion, ou peut-être que nous n'avons pas été très clairs. La difficulté à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui est que nous vivons dans un monde qui est extrêmement complexe. Ce n'est pas parce que le monde est complexe qu'il faut ajouter de la complexité et des problèmes, je l'entends parfaitement, et on a forcément des organisations qui sont plus complexes que ce que l'on a pu connaître par le passé. Je pense qu'aujourd'hui, en tout cas au sein de l'exécutif, nous partageons le fait que l'on ne peut plus se permettre d'avoir des organisations en silos, comme nous en avions, très étanches les unes par rapport aux autres.

Peut-être pour vous rassurer ou en tout cas pour essayer de répondre à votre interpellation que j'entends parfaitement, ce ne sont pas les personnes qui vont être transversales mais ce sont les sujets et les dossiers. Aujourd'hui, un certain nombre de dossiers seront impactés et travailleront par rapport à différents pôles et qu'à un moment donné, il faudra bien qu'il y ait des individus qui assurent ce lien et c'est dans ce sens-là en tout cas que le Président porte ce principe de chef de projets transversaux. C'est difficile, c'est sûrement la fonction la plus difficile parce que souvent sa difficulté est de ne pas être en position hiérarchique, ce qui fait que cela met de la complexité aussi dans le travail. Pourtant, dans le système tel qu'il est organisé de notre société moderne ou postmoderne, je pense que c'est indispensable. Cela ne nous empêche pas de devoir être vigilant et de devoir être attentif aux organisations que vous évoquez.

M. FAUROUX (Administration). - J'entends bien ce que vous dites, Monsieur. Le point est que l'organigramme n'est qu'un aspect de l'organisation. C'est comme une façade d'un immeuble, et on sait aujourd'hui que l'on peut changer complètement un immeuble sans toucher à la façade, et que des choses très importantes peuvent de la même manière se passer en termes de culture, surtout en termes de procédures et de systèmes qui relient les entités entre elles. Il y a même des organisations dans certaines entreprises - et je n'oublie pas que nous sommes dans une Administration - qui arrivent à travailler sans organigramme, de même la dimension spatiale, c'est-à-dire mettre des agents qui n'appartiennent pas à la même entité ou à la même Direction, le fait de les mettre les uns à côté des autres peut changer complètement leur manière de travailler.

Donc je suis d'accord avec vous, il faut relativiser la portée de l'organigramme. Ceci dit, c'est une référence qui permet, vis-à-vis des agents, de savoir déjà qui est mon patron et à qui je réfère. Donc de ce point de vue-là, c'est quelque chose d'important. Cet aspect de transversalité se vit dans la pratique, se vit par l'exemple qui est donné, l'importance qui y est attachée. Par exemple le fait que les chefs de projets interviennent en groupe de Direction Générale, qu'ils soient mis en valeur, etc. est aussi important que leur place dans l'organigramme.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou observations avant que je soumette à l'avis du CT ?

M. NOUHAUD (FSU). - S'il n'y a pas d'autres observations, on voulait vous demander une courte interruption de séance.

M. LE PRESIDENT. - Je vous l'accorde. La séance est interrompue pour 5 minutes.

Merci.

(Suspension de séance)

M. LE PRESIDENT. - Je rouvre la séance.

Je demande aux représentants du personnel, je peux soumettre au vote ?

Concernant le collège des représentants du personnel, je soumetts au vote l'organisation et le périmètre de la Direction Générale avec les modifications que nous avons évoquées précédemment.

• **Collège des représentants du personnel de la Région ALPC :**

	ABSTENTION	POUR	CONTRE
C G T	10		
C F D T	3		
F.S.U	6		
U.N.S.A	4		
F.O	3		
FA-FPT	3		

M. LE PRESIDENT. - Concernant le collège des représentants de la collectivité.

• **Collège des représentants de la Collectivité :**

	ABSTENTION	POUR	CONTRE
Elus	2	4	
Administration		8	

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie.

QUESTIONS DIVERSES.

M. LE PRESIDENT. - Il y avait deux questions diverses qui sont inscrites à l'ordre du jour. Concernant la première : la prise en charge et le remboursement des abonnements de transport collectif pour les agents.

Vous pouvez préciser la question ? C'était une question de la CGT.

M. MONCASSIN (CGT). - On a été interpellé par des agents du Siège, ici, sur le non-remboursement d'abonnements mensuels depuis le mois de février. Entretemps, on a reçu un courrier de la part de Monsieur TARREGA expliquant les nouvelles modalités, donc on voudrait en savoir un peu plus sur le contenu, notamment sur ce montant plafonné à environ 80 €. Est-ce que cela veut dire qu'il n'y a aucun remboursement au-delà de cela ? On a besoin d'explications par rapport à cela parce que l'air de rien, pour les agents qui avaient jusqu'à présent un abonnement à 200 €, 80 % pris en charge par l'employeur, cela faisait 160 € de remboursement. Mais si c'est limité à 80 €, on n'est plus du tout dans la même logique.

M. TARREGA (Administration). - Pour faire la genèse du dossier qui comporte plusieurs volets, le premier étant les modalités de remboursement qui ont été modifiées en début d'année suite à la demande du Payeur Régional, qui avait soulevé une problématique dans le circuit de remboursement.

Pour revenir encore plus à la genèse, le Payeur s'est saisi de ce dossier-là et a effectué un contrôle, suite à un contrôle de la CRC qui a été fait au Département et qui a conduit à la mise en débet du Payeur Départemental pour 420 000 €. Donc il a commencé à contrôler ce dossier, il a relevé plusieurs points

problématiques, dont le premier est les modalités de remboursement. Il nous a indiqué que l'on ne pouvait pas payer directement le prestataire, que ce soit TBC, Modalis, etc., donc on a fait une première phase de mise en conformité sur ce point-là.

Ensuite, deux choses. La première est le taux qui est mentionné par les textes - qui s'appliquent pour la fonction publique d'Etat et qui sont de 80 € - et qui correspond au montant maximal d'un abonnement en région parisienne. Ce taux, par principe de parité, s'applique aux collectivités locales et on n'a pas la possibilité de le dépasser. L'application de ce plafond nous est imposée par le Payeur. Par ailleurs, on a fait hier une réunion d'information des agents concernés, le Payeur s'est joint à nous pour leur expliquer tout le déroulé des opérations.

Reste la problématique du taux de 80 %. On s'était appuyé sur un certain nombre de délibérations et de textes et sur un certain vide juridique pour le maintenir en l'état. Le Payeur nous indique qu'il ne fait pas la même analyse et que les services de la DGFIP veulent une application stricte du taux. Donc nous sommes en train de regarder tous les dispositifs, y compris du côté de l'Action Sociale - on est encore en train de chercher une solution -, qui pourraient nous permettre à la fois d'appliquer la réglementation. J'ai envie de dire que l'on n'a pas tellement le choix parce que le Payeur, comme vous le savez, a bloqué des mandats en paiement pour arriver à maintenir un niveau de prestation. Les modalités seront peut-être différentes selon la solution que l'on retient, mais c'est pour arriver à un montant de prestation qui soit approchant ou équivalent.

M. MONCASSIN (CGT). - Est-ce qu'il n'y aurait pas simplement une solution dans la relation notamment avec SNCF, TBC ou autre, d'avoir un abonnement qui soit un abonnement à un tarif qui soit plafonné, de telle manière à ce que l'on arrive à ces 80 € dans un cadre conventionnel avec la SNCF ou autre. Je pense que c'est quelque chose, en termes de politique publique... Revenir en arrière pour des agents après avoir à un moment donné franchi le pas de l'utilisation des transports publics dans le monde qui nous entoure est aujourd'hui une hérésie. Donc là, il y a vraiment quelque chose à trouver de telle manière à ce que ceux qui... C'est bien que l'employeur les accompagne de ce point de vue-là, c'est aussi un gap financier qui est intéressant, mais c'est aussi préserver durablement un peu ce qui nous entoure, et c'est important. Donc là, il

y a vraiment quelque chose, Monsieur le DGS, à travailler de telle manière à ce que peut-être il y ait un abonnement qui soit plafonné à 105 € pour que l'on « retombe sur nos pattes » à 80 sur les remboursements, et que du coup tout le monde soit dans la légalité.

M. LE PRESIDENT. - J'entends, on va regarder. La base légale, malgré tout, nous contraint. Nous verrons cela, j'ai bien entendu que vous avez interpellé Monsieur le DGS.

M. BLANC (Administration). - Il faut juste rappeler que le Payeur engage sa responsabilité pécuniaire sur ses deniers personnels, et que la Payeuse du Département a été condamnée à reverser plus d'1 M€ suite à ces difficultés. Ce que je veux dire par là, c'est que le Payeur aujourd'hui ne peut pas transiger avec nous, on n'est pas dans une discussion avec lui.

Après, sur les abonnements collectifs, je suis un peu dubitatif, on va regarder mais je ne pense pas que ce soit possible pour nous de prendre sur différents trajets et de bénéficier d'abonnements comme les abonnements scolaires ou autre. On est davantage sur une idée de travailler sur un volant Action Sociale qui pourrait compenser le restant dû à ce qui était versé jusque là. En matière d'Action Sociale, on est un peu plus libre. Cela me semble plus solide et plus réaliste, mais on a bien entendu les demandes des agents et on a aussi de l'autre côté une exigence du Payeur, donc on essaye de concilier les deux. On ne va pas trouver la solution en 15 jours. On vous fera un retour devant le CT, c'est normal.

M. LE PRESIDENT. - Sur le deuxième point : point de situation sur la mise en œuvre du régime indemnitaire aquitain revisité et son application à la date, comme convenu, du 1^{er} novembre 2015, notamment de la reconnaissance des notions d'expertise et de projet. C'est toujours la CGT. Vous pouvez préciser la question ? C'est par rapport au régime indemnitaire spécifique ?

M. MONCASSIN (CGT). - C'est tout simple. Vous aviez vous-même pris un engagement d'application d'un régime indemnitaire complémentaire au 1^{er} novembre 2015, si mes souvenirs sont bons. Pour un certain nombre de personnes - je vous le dis très tranquillement puisque j'en fais aussi partie personnellement -, Monsieur le DGS devait établir des fiches-projets ou des courriers de missions de transversalité, etc. Je comprends bien qu'il y ait l'union

des régions, il n'y a pas de problème là-dessus, donc je pense que la majorité des agents, voire aucun, n'a reçu quoi que ce soit de ce point de vue-là, donc où est-ce que cela en est ? On sait que d'autres agents ont reçu une partie de ce qui avait été voté à l'époque. Où est-ce que cela en est de ce point de vue-là et qu'est-ce qui est en train d'être fait ?

M. TARREGA (Administration). - Pour préciser les choses, ce n'est pas le DGS qui établit les fiches mais c'est bien la hiérarchie de l'agent qui établit la fiche, qui liste les missions et qui soumet à sa signature, donc il y a un certain nombre d'agents pour lesquels cela a été réalisé. Par ailleurs, ces fiches missions de chefs de projets ont été soumises aussi pour avis au groupe présidé ou dirigé par François GILBERT sur les aspects de transversalité, donc le régime indemnitaire a été mis en œuvre. On va dire qu'il n'y a pas de mise en œuvre spontanée, il faut bien fournir la matière en termes de projets et en termes de fiches pour que ce soit le cas.

M. MONCASSIN (CGT). - Cela veut dire qu'un agent qui se sent avoir une responsabilité de cet ordre-là doit en faire part à sa hiérarchie ou est-ce que vous allez, vous, informer quand même qu'il existe ? Je pense qu'il y a pas mal de personnes dans la chaîne hiérarchique qui ne sont pas forcément au courant de la procédure et, du coup, qu'elles puissent le faire. En tous les cas, il faut qu'il y ait une double information quelque part pour que les personnes se saisissent de cette possibilité.

M. TARREGA (Administration). - On va le faire.

M. LE PRESIDENT. - Merci. J'ai épuisé les questions diverses.

Mme VIVIEN (CFDT). - Tout à l'heure, on a fait notre déclaration préalable dans le train très vite mais Monsieur BLANC, je réitère ce que j'ai dit : il y a des contractuels, qui faisaient les remplacements dans les lycées, qui n'ont plus de travail. D'accord, ce n'est pas la même chose, merci.

M. LE PRESIDENT. - La séance est levée, je vous remercie de votre attention et je vous souhaite un bon week-end.

Le Président,

Le secrétaire,

La secrétaire adjointe,

Pierre CHERET

Jean-Luc TARREGA

Caroline CHARRUYER